OVPAR Ensemble, vivons autrement	**Pour une démarche professionnelle d'anticipation et de prévention** face à un refus d'aide exprimé ou non par l'adulte âgé villeurbannais

FICHE TECHNIQUE
Indicateurs de veille et d'observation pour déclencher une alerte

Objectif : Aiguiser le rôle d'observation et de veille sociale des professionnels quel que soit le degré et la forme d'aide apportée à l'adulte âgé.

L'adulte âgé :

1- Le changement du comportement brutal ou non
2- Les demandes récurrentes et répétitives formulées par la personne
3- Les demandes différentes « déposées » par la personne à un interlocuteur non concerné
4- Les difficultés accrues dans la gestion des actes de la vie quotidienne
5- Les difficultés accrues dans la gestion administrative
6- L'aggravation de la perte d'autonomie
7- Des difficultés à gérer son alimentation
8- Les chutes à répétition
9- L'isolement et le repli sur soi de la personne
10- Le refus de soin
11- Les temps d'urgence et parfois d'hospitalisation qui se multiplient

Les troubles du comportement :

1- Le délire de persécution
2- Les problèmes d'incurie et l'évolution des symptômes
3- Un état dépressif
4- L'agressivité
5- Les conduites addictives
6- L'incohérence / la désorientation

Le logement privatif :

1- Le logement devenant inadapté à la situation de la personne
2- Les problèmes d'hygiène
3- L'odeur du logement

L'environnement familial et le voisinage :

1- Les difficultés relationnelles de la personne avec son entourage
2- L'épuisement de l'entourage
3- L'absence d'environnement familial et social
4- Les plaintes répétitives des voisins

Nos propres interrogations en tant que professionnel :

1- Le croisement d'observations et d'alertes des professionnels nécessitant plusieurs analyses pour mettre en place les différentes aides
2- L'inquiétude de l'aidant professionnel lorsqu'il part de chez la personne
3- Les difficultés relationnelles avec la personne
4- Le désaccord à propos des aides proposées
5- Les difficultés de communication
6- Les difficultés de l'organisation de l'aide
7- L'absence de médecin traitant
8- Les difficultés dans le suivi médical

OVPAR, 56 rue du 1er mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE tél. 04 78 68 90 50 email. contact@ovpar.fr

Pour une démarche professionnelle d'anticipation et de prévention

face à un refus d'aide exprimé ou non
par l'adulte âgé villeurbannais

FICHE TECHNIQUE

Vers une harmonisation des pratiques professionnelles en interne

Objectif : Travailler la collégialité en interne pour une aide à la décision et un accompagnement préventif et/ou curatif de la personne.

1- Réunir tous les professionnels de l'institution en relation avec la personne, quel que soit le degré d'aide apportée.

2- Repérer le tiers en interne qui puisse recevoir, objectiver les éléments d'observation et faire avancer la réflexion collégiale.

3- Faire appel à un tiers extérieur neutre : le psychologue clinicien de l'OVPAR pour favoriser un travail de distanciation et développer une analyse plus approfondie de la situation au bénéfice de l'adulte âgé villeurbannais.

4- Identifier si besoin le dispositif d'aide adaptée à la situation : le temps de médiation avec l'adulte âgé et/ou la cellule de concertation clinique avec les professionnels concernés par la situation.

OVPAR, 56 rue du 1er mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE tél. 04 78 68 90 50 email. contact@ovpar.fr

Pour une démarche professionnelle d'anticipation et de prévention

face à un refus d'aide exprimé ou non
par l'adulte âgé villeurbannais

FICHE TECHNIQUE

Vers un consensus partenarial

Objectif : Développer un partage collectif d'éléments d'observation pour obtenir le consensus partenarial au bénéfice de l'usager.

1- Elargir la réflexion auprès de l'ensemble des professionnels concernés.

2- Porter le problème pour le faire évoluer et réinterroger le sens de l'accompagnement ainsi que sa pratique professionnelle auprès d'un tiers extérieur neutre, le psychologue clinicien de l'OVPAR dans le cadre des cellules de concertation clinique.

3- Permettre à la personne et à chaque aidant (familial, bénévole) avec ou sans les professionnels de trouver et/ou retrouver une place dans l'accompagnement dans le cadre des temps de médiation régulé par le psychologue clinicien de l'OVPAR.

4- Faire appel à d'autres dispositifs spécifiques au regard de la typologie médico-sociale et environnementale de l'adulte âgé, tels que la coordination opérationnelles du GRSM, les permanences de géronto-psychiatrique pour l'écoute des professionnels au CMP du sujet âgé de Villeurbanne, le centre de guidance familial de géronto-psychiatrie.

OVPAR, 56 rue du 1er mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE tél. 04 78 68 90 50 email. contact@ovpar.fr